

Date de la convocation : 05/01/2022

Nbre de titulaires CD25 en exercice : **5 (25 voix)**

Nbre de titulaires EPCIs en exercice : **25 (25 voix)**

Présents titulaires	03	Présents titulaires	22
Présents suppléants prenant part au vote	00	Présents suppléants prenant part au vote	01
Présents suppléants ne prenant pas part au vote	00	Présents suppléants ne prenant pas part au vote	03
Absents représentés	00	Absents représentés	02
Nombre de voix :			39

L'an deux mille vingt-deux, le douze janvier à neuf heures et trente minutes, le Comité syndical de l'EPAGE Haut-Doubs Haute-Loue, dûment convoqué, s'est réuni en séance à la Mairie de L'Hôpital du Grosbois et par visioconférence, sous la présidence de Monsieur Philippe ALPY.

Délégué(e)s prenant part au vote :

Collectivités	Délégué(e)s titulaires		Délégué(e)s suppléant(e)s	
Département du Doubs	Philippe ALPY	X	Claude DALLAVALLE	
	Béatrix LOIZON	Excusée	Valérie MAILLARD	
	Florence ROGEBOSZ	Excusée	Géraldine TISSOT TRULLARD	
	Thierry MAIRE DU POSET	X visio	Thierry VERNIER	
	Monique CHOUX	X visio	Romuald VIVOT	Excusé
CC Montbenoît	Olivier BILLOT	X visio	Emeric GUINCHARD	Excusé Proc. O. BILLOT
	Pierre COMBE		Jean-Marie JOUILLE	
CC du plateau de Frasne et du val du Drugeon	Christian VALLET	X	Louis GIROD	X visio
	Rémi DEBOIS	X visio	Bernard BESCHET	
CC du Grand Pontarlier	Daniel DEFASNE	X visio	Lionel Malfroy	
	Nicolas BARBE	X visio	Raphaël CHARMIER	
	Yves LOUVRIER	X visio	Jacques PRINCE	
	Jean-Marc GROSJEAN	X visio	Jean-Marc FAIVRE	
	Karine PONTARLIER	X visio	Gérard VOINNET	
CC des Lacs et Montagnes du Haut-Doubs	Claude LIETTA	X visio	Jean-Luc MERCIER	X visio
	Michel PEPE	X visio	Jean-Bernard THERY	
	Clément PONCELET	X visio	Patricia FAGIANI	
CC Altitude 800	Aurélien DORNIER	X	Éric BOURGEOIS	
CC Portes du Haut Doubs	Gérard Faivre	X visio	Thierry DEFONTAINE	
CC Arbois Poligny Salins	Bernard LAUBIER	X visio	Catherine BOHEME	
	Serge MARTINS	Excusé	Bernard BRUNEL	
CC Val de Morteau	Jean-Pierre FRIGO	X	Michel JAMES	
	Cédric BOLE	X visio	Dominique MOLLIER	Excusée
	Catherine ROGNON	X visio	Jean-Louis MOUGIN	
	Kévin FADIN	X visio	Bernard JACQUET	X visio
CC Loue Lison	Jean-Claude GRENIER	X	Henri BARBET	
	Claude CURIE	X visio	Bernard HUOT-MARCHAND	X visio
	Laurence BREUILLLOT	X visio	Vincent MARGUET	
	Marc JACQUOT	X visio	Yves MOUGIN	Excusé
	Christophe JOUVIN	Excusé	Pierre MAIRE	

Secrétaire de séance : Jean-Claude GRENIER

TABLE DES MATIERES

1	APPROBATION DU PV DE COMPTE-RENDU DU 08 DECEMBRE 2021.	3
2	FINANCES :	3
2.1	DECISIONS MODIFICATIVES :	3
2.1.1	DM n° 5	3
2.1.2	DM n° 6	3
2.1.3	DM n° 7	3
2.2	AUTORISATION A MANDATER	4
3	QUESTIONS DIVERSES.	4

Monsieur le Président souhaite la bienvenue aux participants et aux membres à la réunion du Comité syndical.

Le Président constate que les conditions de quorum sont remplies et ouvre donc la séance.

1 Approbation du PV de compte-rendu du 08 décembre 2021.

Les membres du Comité Syndical sont appelés à faire part de leurs remarques éventuelles sur le Procès-Verbal du Comité syndical du 08 décembre 2021.

Aucune remarque n'étant formulée, le Comité approuve à l'unanimité le Procès-Verbal du Comité syndical du 08 décembre 2021.

2 Finances :

2.1 Décisions modificatives :

Afin de ne pas bloquer la clôture de l'exercice et les régularisations qui s'y rapporte, le Président peut utiliser les crédits affectés aux dépenses imprévues sur simple certificat administratif. Il convient de régulariser par la suite ces décisions modificatives dites « techniques ».

2.1.1 DM n° 5

Pour donner suite à deux impayés remontant à 2019, la Trésorerie nous a demandé d'effectuer un mandat de provisions au compte 6817- Provisions pour dépréciation.

Aucun crédit n'ayant été voté pour ce compte, le virement de crédit suivant a été effectué :

PROVENANCE : Compte 022 – Dépenses imprévues de fonctionnement > montant : 1180 €
DESTINATION : Compte 6817 – Provisions pour dépréciation > montant : 1180 €

2.1.2 DM n° 6

Le budget prévu pour le compte 6531 – Indemnités Elus étant inférieur au réalisé de fin d'année, un virement de crédit a été effectué :

PROVENANCE : Compte 022 – Dépenses imprévues de fonctionnement > montant : 2181.79 €
DESTINATION : Compte 6531 – Indemnités élus > montant : 2181.79 €

2.1.3 DM n° 7

Le compte 21728 – Autres aménagements de terrains présentant un solde négatif, un virement de crédit a été effectué :

PROVENANCE : Compte 020 – Dépenses imprévues d'investissement > montant : 2560 €
DESTINATION : Compte 21728 – Autres aménagements de terrains > montant : 2560 €

Aucune remarque n'est faite par les membres du Comité syndical, les Décisions Modificatives sont donc approuvées.

2.2 Autorisation à mandater

L'article L1612-1 du CGCT dispose que, dans le cas où le budget n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts à l'exercice précédent jusqu'à l'adoption du budget et jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date. La délibération prise en application de cet article doit impérativement préciser le montant et l'affectation des crédits que l'exécutif est autorisé à mandater.

Cette disposition permet aux collectivités territoriales d'engager budgétairement de nouvelles dépenses d'investissement au titre d'un exercice considéré, et de passer de nouveaux actes de commande publique avant le vote du budget.

Les crédits engagés par anticipation suivant cette procédure sont inscrits au budget lors de son adoption.

Pour le budget primitif :

Chapitre comptable		Crédits votés en 2021	25 %
20	Frais d'études	306 588.20 €	76 647.05 €
21	Immobilisations	148 033.00 €	37 008.25 €
23	Immobilisations en cours	1 491 541.23 €	372 885.31 €

Délibération n° 292 : Autorisation d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2022

Les membres du Comité syndical, après délibérations et à l'unanimité :

- **Approuvent cette délibération,**
- **Autorisent le président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts aux budgets de l'exercice 2021,**

3 Questions diverses.

Pas de questions diverses. Le Président déclare la séance levée à 10h00.

Le Président de l'EPAGE
Haut Doubs Haute Loue
Philippe ALPY

